

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 20
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2023/036

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absent excusé : Maurice LOUDET

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chelle-Spou pour le financement de travaux à la salle des fêtes et la création d'une Aire de pompage (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chelle-Spou sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 264 € à la CCPL pour l'opération : travaux à la salle des fêtes et la création d'une Aire de pompage,

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Travaux salle des fêtes et création Aire de pompage	4 746 €	Fonds de concours CCPL	2 264 €
		Autofinancement commune	2 482 €
Total	4 746 €	Total	4 746 €

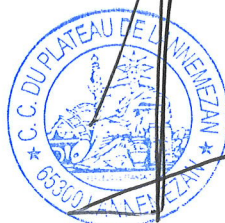
LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 264 € à la commune de Chelle-Spou pour le financement de l'opération de travaux à la salle des fêtes et la création d'une Aire de pompage.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le **13 MARS 2023**
Publiée le **13 MARS 2023**

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230306-2023-036B-DE
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023